



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

REPRESENTES : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

ABSENT : Fabrice MATTEI

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-023	Technique Autorisation de signature - Convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la Commune- Programme 2014 - Avenue du Général de Gaulle
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser, sous maîtrise d'ouvrage du SMED 13, l'enfouissement des réseaux électriques avenue du Général de Gaulle. Cette opération est d'un coût estimé de 165 487€ HT

Ce coût comprend la mise en souterrain ou en technique discrète des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, et plus précisément les travaux de génie civil, de câblage et de raccordement, les études, le CSPPS et la maîtrise d'œuvre assurée par le SMED 13 (qui représente 7% du montant HT des travaux)

Le plan de financement en HT se présente de la manière suivante :

ERDF (40% plafonné à 120 000€)	48 000€
Subvention Conseil Départemental	19 000€
Commune (solde de l'opération)	98 487€

Cette opération ayant été retenue dans le programme du SMED 2014, il convient de signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention de financement de travaux -Programme 2014- avenue du Général de Gaulle avec le SMED 13

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND